

Votre contact

Démarche

Pour toute information : industrie-decarbonee@cetim.fr

**Pour candidater,
rendez-vous sur les sites Internet :**



cetim.fr



cci-paris-idf.fr

iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/accompagnement-competitivite-et-decarbonation-de-lindustrie

*Dans le cadre du programme d'accompagnement Compétitivité et Décarbonation de l'Industrie,
le Cetim respecte la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité*

Programme d'accompagnement
de la Région Île-de-France



Compétitivité et Décarbonation de l'industrie

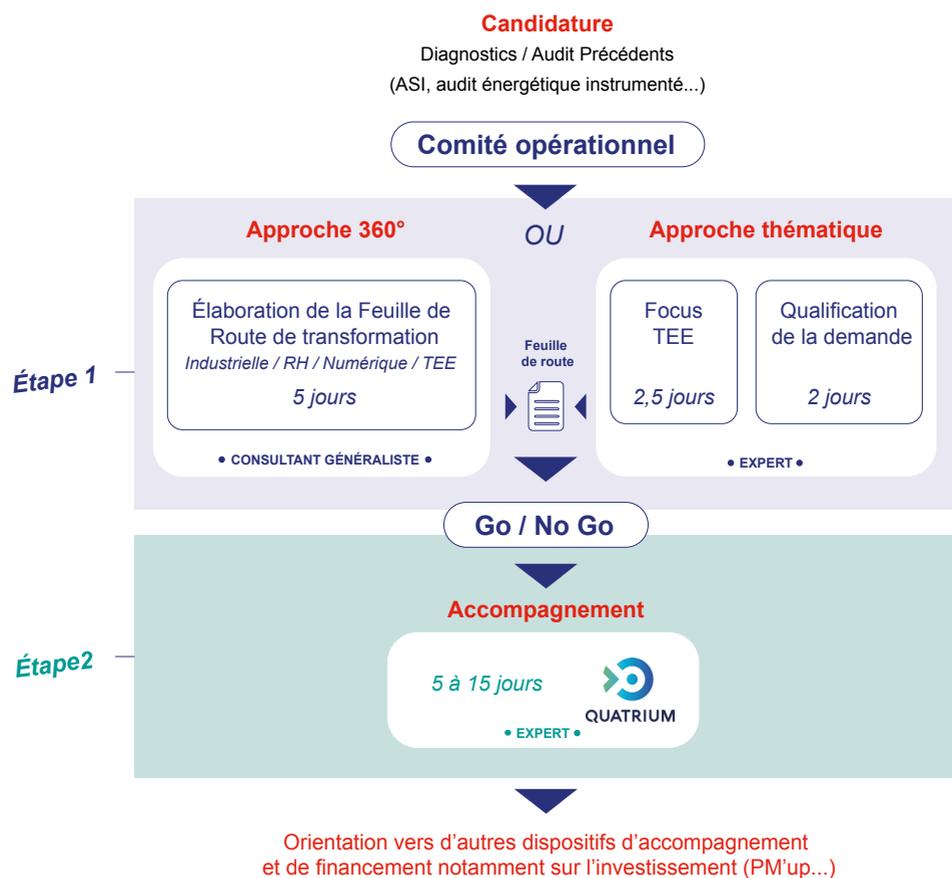
**Améliorer votre compétitivité tout en réduisant votre empreinte
environnementale, en travaillant sur votre stratégie, vos produits et vos process**

- Accompagner votre entreprise quel que soit votre niveau de réflexion au regard de l'Industrie du Futur et des enjeux de Transition Énergétique et Environnementale
- Bénéficier d'un accompagnement « sur mesure », dispensé par des experts spécialisés en performance industrielle, RH & organisation, transformations numérique, technologique et environnementale
- Sécuriser vos investissements et innovations
- Mobiliser vos équipes sur votre projet de transformation

Qui peut en bénéficier ?

TPE (à partir de 5 salariés), PME et ETI industrielles, qui ont au moins un site de production en Île-de-France, quels que soient la maturité de l'entreprise en excellence opérationnelle, ses enjeux de transitions numérique, énergétique et environnementale.

Comment ?



Pour quels types de projet ?



Quelle est la nature de l'aide ?

Étape 1

Réalisation d'un état des lieux et établissement de la feuille de route avec l'entreprise

Prise en charge du coût HT par la Région Île-de-France :
100% pour les PME, 50% pour les ETI
Durée : de 4,5 à 5 jours

Étape 2

Mise en œuvre de la feuille de route

Prise en charge du coût HT par la Région Île-de-France :
60% pour les PME, 30% pour les ETI
Durée : de 5 à 15 jours